

Relevé de décision du Vote électronique du CA

Report de l'Assemblée Générale 2019 de la FFVoile du 28 mars 2020 CA-200313-01

Lors de son allocution du 12 Mars 2020, le Président de la République a annoncé que la France connaissait sa plus grave crise sanitaire depuis un siècle et que la priorité pour notre nation devait être la protection de la santé de chacun d'entre nous. Il a fortement recommandé à l'ensemble des français de limiter leurs déplacements ainsi que les rassemblements au strict nécessaire en confirmant que des arrêtés allaient très prochainement donner le cadre juridique aux futures interdictions.

Dans ce contexte particulier, il est de la responsabilité de la Fédération Française de Voile d'agir en conséquence pour limiter la propagation du Coronavirus COVID-19 et protéger la santé de l'ensemble des pratiquants.

En tant que Fédération délégataire, nous avons une responsabilité importante en termes de santé, rappelée régulièrement par le Ministère, qu'il s'agisse de la protection des populations ou de la promotion des gestes et des actions responsables afin de pas participer à la propagation de l'épidémie. Nous devons donc prendre en compte l'ensemble des directives ou recommandations des autorités (Ministères, Préfectures, ...) dans le cadre de nos actions, de notre organisation et notamment dans notre vie fédérale.

Parmi ces recommandations, les autorités insistent fortement sur plusieurs points :

- Eviter si possible les regroupements importants de personnes dans des endroits confinés,
- Ne pas regrouper dans une même pièce des personnes potentiellement fragiles et d'autres qui viennent de zones concernées par le virus (clusters, zones à risque, ...),
- Limiter les déplacements des personnes sauf nécessité.

Ces recommandations concernent l'organisation des Assemblées Générales, qu'il s'agisse de nos ligues ou de la Fédération. Nous devons les prendre en compte dans nos analyses et nos décisions.

Ce risque sanitaire majeur est couplé à deux risques importants pour le fonctionnement de notre fédération, en termes de vie démocratique et de sécurité statutaire.

Sur le plan démocratique, la FFVoile doit veiller au respect de l'égalité entre les territoires dont sont issus les représentants des clubs à l'AG de la FFVoile. Nous savons d'ores et déjà que des représentants habitant dans les Clusters ne seront pas en mesure de se déplacer dans certaines Assemblées Générales de ligue. Le même problème se posera pour l'Assemblée Générale de la FFVoile jusqu'à maintenant programmée à Paris le 28 mars prochain.

Les spécialistes en santé publique s'accordent pour dire que les zones à risque vont se multiplier dans les prochains jours. Par ailleurs, des problématiques évidentes de transport public vont empêcher des représentants de se déplacer sur le territoire. Dans ces circonstances, l'AG fédérale ne pourra pas remplir son rôle de temps démocratique nécessaire au fonctionnement de notre institution.

D'un point de vue statutaire, le report de plusieurs Assemblées Générales de Ligues crée une situation inédite et non prévue par nos textes.

En effet, lors de ces AG de Ligues, doivent être élus les représentants des clubs à l'AG de la FFVoile. L'absence de cette désignation, en plus de renforcer l'inégalité entre les territoires, a pour conséquence la non constitution d'une partie du corps électoral de la FFVoile.

L'analyse juridique de cette situation a confirmé qu'il n'existait pas aujourd'hui de solution statutaire permettant de pallier cette problématique.

Celle-ci est encore renforcée par le fait que ce corps électoral sera non seulement celui qui constituera l'AG Ordinaire de la FFVoile mais également l'AG Elective de fin d'année.

L'ensemble de ces éléments conduit le Conseil d'Administration de la FFVoile à décider du report de l'Assemblée Générale prévue le 28 Mars 2020.

Cette décision de la FFVoile vise également à permettre aux Ligues qui tiennent leur Assemblée Générale les 13 et 14 Mars de prendre une décision concernant leur tenue dans des conditions plus sereines.

Le Bureau Exécutif de la FFVoile, en étroite collaboration avec les services compétents, travaille d'ores et déjà pour identifier une date et des modalités d'Assemblée Générale en cohérence avec nos statuts.

Nous précisons également que le Bureau Exécutif, en lien étroit avec le CA, travaillera bien évidemment sur la gestion des conséquences de cette crise sur l'activité de nos clubs, de nos établissements, des comités départementaux et territoriaux, des ligues, des organisateurs et, plus largement, sur notre écosystème.

Résultat du vote : 35 Pour et 1 non votant